



Communiqué

L'ONAC À LA DÉRIVE

Faisant suite au message de la directrice générale de l'ONAC aux établissements médico sociaux, le 28 octobre 2016, **FO** use de son droit de réponse.

Rappel des faits :

La directrice générale de l'ONAC faisait état, dans ce message, de l'avancement du dispositif juridique autorisant le transfert des ERP et du CPO à l'EPNAK, ainsi que des EHPAD vers leurs repreneurs.

Cela concernait l'ensemble des agents fonctionnaires (enseignants, non enseignants et paramédicaux).

La directrice générale rappelait qu'il était important de répondre au plus vite, pour favoriser les travaux préalables à la continuation de la paye.

En ce qui concerne les agents non titulaires, les éléments de leur futur contrat seront sous la responsabilité de leur repreneur... Rien n'assure donc aux titulaires d'être repris, ou qu'éventuellement leur contrat s'achèvera avant le transfert (n'importe quelle faute leur sera imputée afin de mettre fin à ce contrat...).

Ce qu'écrit la directrice générale sur l'espace « Entre Nous » :

« Il n'est plus acceptable, à cette date, que certains agents puissent se prétendre insuffisamment informés, ou le laissent croire à la représentation des personnels voire à d'autres autorités, alors que l'information est tenue à la disposition de tous et régulièrement mise à jour, en fonction des avancées et des questions posées via la Foire aux questions. »

Franchement, « entre nous », on ne peut pas prétendre donner « suffisamment d'information » aux agents dès lors que l'on est persuadé qu'il suffit de mettre en ligne une « foire aux questions » pour que l'affaire soit réglée !

Ce n'est pas ce qu'a demandé **FO** lors d'un CTM !

Heureusement que **FO** s'efforce de faire le tour des établissements, ou de répondre immédiatement et directement aux sollicitations des agents...

FO constate que bien trop d'agents nous contactent pour avoir plus d'éléments qu'ils n'en ont aujourd'hui à leur disposition.

Il est clair que leur faire miroiter un avenir meilleur chez leur repreneur nous paraît abusif.

Il semblerait que la directrice générale de l'ONAC ait une boule de cristal que le syndicat **FO** n'a pas !

Nous vous rappelons qu'il faut de toute façon répondre avant le 9 décembre à minuit concernant vos intentions : rester à la Défense ou accepter le transfert.

Cette démarche déclenchera 3 propositions de postes pour chaque agent désirant rester à la Défense.

Paris, le 7 novembre 2016